



CONSEIL
SÉANCE DU 10 JUIN 2020 - N° 310 -



Présidé par Monsieur Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Relevé de conclusions approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 2 septembre 2020

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A : PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS

Rachel **CERDAN**
Benoîte **DE SAPORTA**
Gilles **DESPAUX**
Agnès **FICHARD-CARROLL**
Jean-Sébastien **FILHOL**
Marie **FORET**
Sylvie **HURTREZ**
Philippe **MÜNCH**
Bertrand **PLEZ**
Michael **SMIETANA**

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
X	
X	
X	
X	
X	
X	
X	
X	

Collège B : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

Richard **ARINERO**
Emilien **AZEMA**
Sèverine **BERARD**
Anne-Muriel **CHIFFOLLEAU**
Christine **LEREDDE**
Vanessa **LLERAS**
Alban **MANCHERON**
Fleurice **PARAT**
Marc **ROLLAND**
Béatrice **ROY**

X	
X	
X	
X	
X	
X	
	Christine LEREDDE
X	
X	

Collège C : USAGERS

	Présent(e)	Représenté(e) par
Oriane BASSO		
Nolwenn BAUTIER (suppléant)		
Maxime BOUDET		
Teddy BAYLET (suppléant)	X	
Alban DURAND		
David ABEZA (suppléant)		
Noémie FRERE		
Aude BRETAGNOLLE (suppléant)		
Coraline MONTARIOL		
Adèle BARROIL (suppléant)		
Axelle SCHMITT		
Déborah GARCIA (suppléant)		
Alexandre SERP		
Thomas BESSEDE (suppléant)		
Renaud SOROT	X	
Guilhem FOUILHE (suppléant)		

Collège D : Personnels IATSS

Georges BOUBY	X	
Dalila HAMMAR		Benôte DE SAPORTA
Nabil KOUADRI		
Nicolas MOUREAU		

Personnalités extérieures

Christian ASSAF

(Région Occitanie-Pyrénées- Méditerranée)

Michaël DELAFOSSE

(Conseil Départemental de l'Hérault)

Jacques DIETRICH

(Conseil Économique, Social et Environnemental Régional -Occitanie-Pyrénées- Méditerranée)

Éric JALLAS

(Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie)

Chantal MARION

(Montpellier Agglomération)

Présent(e)	Représenté(e) par
	Richard ARINERO
	Bertrand PLEZ
	Rachel CERDAN

Personnalités extérieures à titre personnel

Sylvie **MALACARNE**

Alexandre **PATERNE**

Jean-Pierre **PECOUL**

X	

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

Membres en exercice : 40
En début de séance, 26 membres présents ou représentés

*(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée*

Invités permanents présents :

- Vice-présidente déléguée à la responsabilité sociale
Agnès FICHARD-CARROLL

- Directeur (trice) s adjoint(e)s

Marc HERZLICH (Patrimoine)
Frédéric LEMOIGNO (Pédagogie/LMD5)
Jean-Michel MARIN (Politique Scientifique)
Isabelle TOURNIER (Financier)

- Directeurs Département d'enseignement / Service d'appui à la pédagogie

Benoite DE SAPORTA (Mathématiques)
Marie FORET (Physique)
Stephan GASCA (DDL)
Hervé LOUCHE (Mécanique)
Arnaud MARTIN (BE)
William PUECH (Informatique)
Ian ROBBINS (Bio-MV)

- Chefs de service

Gilles GUEVELLOU (Directeur administratif)
Béatrice GOUJON (Directrice administrative adjointe)
Corinne FERNANDEZ (Relations Extérieures et Partenariats)

- Responsables Pédagogiques

Richard ARINERO (Licence)
Bertrand PLEZ (Master)

- Chargés de mission

Emilien AZEMA (Relations Internationales)
Teddy BAYLET (Etudiants)
Jérôme CASTELLON (Evaluation)
Sylvie HURTREZ (Planning/Prose)
Arnaud VIRAZEL (Planning/Prose)
Jean-Yves WINUM (Communication)

- Secrétaire de séance

Sandra GAUCERAND (Assistante de direction)

Le **mercredi 10 juin 2020**, à 9 heures, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 4 juin 2020, se sont réunis sous la Présidence de **M. HOFFMANN**, Directeur de la Faculté des Sciences, en visioconférence, via l'application StarLeaf.

1. Introduction

a. Ordre du jour

M. HOFFMANN annonce l'ordre du jour :

1- Introduction du Directeur,

2- Vote des procès-verbaux n°305 (15 janvier 2020), n° 306 (12 février 2020), n°307 (12 mars 2020),

3- Vote de conventions,

4- Vote de DU,

5- Pédagogie :

a- Point sur les examens 2ème session de Licences 1ère et 2ème année (août et septembre 2020),

b- MCC des secondes sessions,

c- Calendrier Universitaire 2020-2021,

d- Point sur la rentrée 2020,

e- Point Parcoursup,

6- Point sur le Plan de Reprise d'Activité.

b. Questions diverses

M. HOFFMANN demande si l'auditoire souhaite aborder des questions diverses.

M. BOUBY veut évoquer la Loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR). Il ne comprend pas pourquoi ce point n'a pas été mis à l'ordre du jour de cette séance. Il rappelle que la communauté était fortement mobilisée avant le confinement et que depuis, « il ne se passe plus rien ». Il s'inquiète sur le fait qu'il n'y ait pas de débat, et que la Faculté ne se prononce pas sur ce projet de loi.

M. MARIN signale que le texte a été publié ce dimanche 7 juin 2020. Il ajoute que pour avoir un avis constructif, il est nécessaire de poser une réflexion. Il n'a pas eu le temps de bien étudier le texte mais il se propose de faire un retour de l'analyse des éléments qu'il aura étudiés, lors d'une prochaine séance.

M. BOUBY précise que ce n'est pas le gouvernement qui a publié le texte mais, la CFDT. Il rappelle que celui-ci sera soumis à un premier vote ce vendredi 12 juin 2020. Il regrette sincèrement que tout cela ne soit pas évoqué en Conseil d'UFR.

M. MARIN lui indique qu'il souhaitait intervenir sur ce sujet. Mais il lui faut le temps nécessaire de travail sur les textes.

M. MUNCH approuve les propos de **M. BOUBY** et il propose de réunir un Conseil exceptionnel avant la prochaine séance du Conseil prévue le 8 juillet prochain.

Après concertation, **M. HOFFMANN** et **M. MARIN** suggèrent la date du mardi 16 juin 2020 à 10 heures. Le Conseil approuve cette proposition.

M. BOUBY remercie **M. HOFFMANN** et **M. MARIN**. Toutefois, il a un impératif ce jour-là. Il regrette mais il ne pourra pas être présent.

M. MARIN précise qu'il mettra à la disposition de l'assemblée les textes de référence qu'il présentera et dont il fera une synthèse. Il invite les personnes souhaitant soumettre également des éléments de référence à la connaissance de l'auditoire, à les envoyer par mail à **Mme GAUCERAND**, qui se chargera ensuite de les transmettre depuis le Moodle du Conseil.

En l'absence de nouvelle question, **M. HOFFMANN** propose de passer au point suivant.

2. Vote des procès-verbaux n°305 (15 janvier 2020), n° 306 (12 février 2020), n°307 (12 mars 2020)

M. HOFFMANN demande si l'assemblée a des remarques à formuler sur les procès-verbaux n° 305 (15 janvier 2020), n° 306 (12 février 2020), et n° 307 (12 mars 2020). En l'absence de remarques de la part de l'assemblée, il suggère de procéder au vote de chacun d'entre eux.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le :

- Procès-verbal n° 305 - Conseil du 15 janvier 2020.

RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 28

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 28

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 1

Le Conseil donne un avis FAVORABLE au Procès-verbal n° 305 - Conseil du 15 janvier 2020.

- Procès-verbal n° 306 - Conseil du 12 février 2020.

RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 28

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 28

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 2

Le Conseil donne un avis FAVORABLE au Procès-verbal n° 306 - Conseil du 12 février 2020.

- Procès-verbal n° 307 - Conseil du 12 mars 2020.

RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 28

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 28

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 3

Le Conseil donne un avis FAVORABLE au Procès-verbal n° 307 - Conseil du 12 mars 2020.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour l'ensemble de ces votes, et propose de passer au point suivant.

3. Vote de conventions

c. Cotisation Conférence des Doyens et Directeurs des UFR Scientifiques - CDUS -

M. HOFFMANN annonce que chaque année, la FdS cotise et participe activement à la Conférence des Doyens et Directeurs des UFR Scientifiques, à hauteur d'un montant de 500€. En l'absence de remarque de la part de l'auditoire, il propose de passer au vote.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur **l'adhésion de la Faculté des Sciences à la Conférence des doyens et directeurs des UFR scientifiques - CDUS -**.

RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 28

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à l'adhésion de la Faculté des Sciences à la CDUS.

d. Convention de partenariat GEI - Univ

M. HOFFMANN explique que la Faculté des Sciences accueille, pour la 2^{ème} année consécutive, l'organisation d'un concours, par la voie universitaire, du dispositif GEI-UNIV au sein du GIP Concours Commun Mines/ Ponts. La composante sera le centre organisateur écrit pour une dizaine d'étudiants. Il précise que le tarif s'élève à 400€ pour la journée et que 2 salles seront mises à disposition au niveau du bâtiment 36.

M. BOUBY demande quand se déroulera ce concours et si les mesures de sécurité « Covid-19 » seront maintenues.

M. HOFFMANN lui répond que le concours aura lieu le mardi 23 juin prochain. Celui-ci étant organisé pour 10 personnes, la Faculté a prévu d'ouvrir 2 plateaux d'examen pour maintenir la distanciation. Le protocole sanitaire sera respecté : gel hydro alcooliques à disposition, port du masque obligatoire, nettoyage et désinfection des locaux.

M. BOUBY est choqué par cette convention. Il ne comprend pas que la Faculté organise les examens à distance pour ses étudiants alors qu'elle accepte d'en organiser en présentiel pour un autre établissement, et ce, pour 400€.

M. GUEVELLOU lui rappelle que seulement 10 étudiants seront présents et que 2 salles seront mises à disposition afin que toutes les règles sanitaires soient respectées.

En absence d'autre remarques de la part de l'assemblée, **M. HOFFMANN** suggère à l'assemblée de procéder au vote de cette convention de partenariat.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la **convention de mise à disposition de locaux entre le Groupement d'Intérêt Public Concours Commun Mines Ponts et l'Université de Montpellier-Faculté des Sciences**.

RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 28

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à convention suscitée.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ces 2 votes unanimes et propose de passer au point suivant.

4. Vote de DU

M. HOFFMANN informe que le Conseil doit se prononcer sur le renouvellement de 2 Diplômes Universitaires, présentés l'an dernier, et d'un nouveau DU proposé par le Département Chimie. Il fait remarquer une case intitulée « Prestations administratives composante pour services rendus » sur l'annexe 3 « Modalités financières ». Le montant indiqué dans cette cellule n'est pas destiné à la composante - comme cela pourrait être sous-entendu - mais à l'Université de Montpellier. Aussi, la Faculté demande que la formation reverse 10% de sa recette, pour assurer le suivi administratif pris en charge par la Composante.

M. HOFFMANN ajoute que les maquettes de la formation et leurs annexes sont à disposition de l'assemblée sur le Moodle du Conseil.

e. Diplôme Universitaire « Techniques Expérimentales en Chimie Verte »

M. HOFFMANN rappelle qu'il s'agit d'un renouvellement.

M. BOUBY demande si cette formation a fonctionné malgré le confinement. Il aurait apprécié disposer d'un bilan de cette 1^{ère} année (combien d'étudiants étaient inscrits, le taux de réussite, etc..).

M. HOFFMANN donne la parole à **M. WINUM**, Directeur du Département Chimie. Celui-ci informe l'assemblée qu'au vu de la situation sanitaire, ce DU - comme le DU « Matériaux et procédés membranaires : conception et applications » - n'a pas ouvert cette année.

M. ROLLAND souhaite savoir si des préinscriptions ont été effectuées.

M. WINUM lui répond négativement : le DU n'ayant pas été ouvert, aucune inscription et aucune préinscription n'ont été enregistrées.

Mme LEREDDE s'interroge sur le service des enseignants qui devaient intervenir dans ces 2 formations.

M. HOFFMANN la rassure, les heures réalisées au sein d'un Diplôme Universitaire ne sont pas comptabilisées dans le service. Il s'agit d'heures complémentaires financées par le DU. Le service de enseignants n'est donc pas impacté.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** propose à l'assemblée de procéder au vote de cette formation.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur **le renouvellement du Diplôme Universitaire « Techniques Expérimentales en Chimie Verte »**.

RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 28

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 28

Pour : 21

Contre : 1

Abstention : 6

Le Conseil donne un avis FAVORABLE au renouvellement du Diplôme Universitaire suscité.

f. Diplôme Universitaire « Matériaux et procédés membranaires : conception et applications »

M. HOFFMANN rappelle que ce DU avait été voté par le Conseil de la Faculté l'année précédente. Mais, de la même façon que le DU « Techniques Expérimentales en Chimie Verte », il n'a pas ouvert cette année.

M. LEREDDE se demande si cette formation est proposée uniquement en formation continue. Il précise que syndicalement parlant, les DU exclusivement proposés en formation initiale sont inacceptables. Par contre, s'ils sont dispensés en formation continue, cela peut faire partie de l'enseignement des enseignants chercheurs.

M. FILHOL explique que ce DU est ouvert à la formation continue mais aussi initiale. En effet, les étudiants inscrits à la Faculté des Sciences en Master qui le souhaitent peuvent s'y inscrire en payant 1€ symbolique de frais d'inscription.

M. BOUBY indique avoir un avis différent de **M. LEREDDE** : les Diplômes Universitaires sortant du cadre légal des diplômes nationaux, comme pour le précédant et le suivant, il votera contre.

M. HOFFMANN interroge l'assemblée : a-t-elle de nouvelles remarques sur cette formation ?

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur **le renouvellement du Diplôme Universitaire « Matériaux et procédés membranaires : conception et applications »**.

RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 28

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 28

Pour : 22

Contre : 1

Abstention : 5

Le Conseil donne un avis FAVORABLE au renouvellement du Diplôme Universitaire suscité.

g. Diplôme Universitaire « Appréhender les enjeux réglementaires et scientifiques actuels pour se lancer durablement dans la chimie »

M. HOFFMANN présente ce nouveau diplôme proposé au Conseil. Il indique que cette formation est portée par le Département Chimie, et plus particulièrement par **Mme CANTEL** et **Mme DUPOUY**. Il ajoute que ce DU a pour objectif de faire connaître les différentes réglementations européennes appliquées aux produits chimiques utilisés, de détecter les non-conformités éventuelles et de trouver les solutions adaptées. Il s'adresse à des personnes suivant une formation initiale, continue ou une VAE.

M. HOFFMANN invite les conseillers souhaitant plus d'information sur cette formation à se rendre sur le Moodle du Conseil. L'ensemble des documents la concernant y sont répertoriés (maquette et annexe financière). En l'absence de question de la part de l'auditoire, il propose de passer au vote.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur **la création du Diplôme Universitaire « Appréhender les enjeux réglementaires et scientifiques actuels pour se lancer durablement dans la chimie »**.

RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 28

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 28

Pour : 22

Contre : 1

Abstention : 5

Le Conseil donne un avis FAVORABLE au renouvellement du Diplôme Universitaire suscité.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour le vote favorable des 3 DU et informe qu'ils seront prochainement présentés en CFVU.

5. Pédagogie

h. Point sur les examens 2ème session de Licences 1ère et 2ème année (août et septembre 2020)

M. HOFFMANN annonce le calendrier des examens modifiés.

M. HOFFMANN indique que les 2^{èmes} sessions des L1 et L2 se tiendront du 25 au 31 août 2020. Il est possible que certaines épreuves débordent sur septembre. Il ajoute que le distanciel est préconisé, notamment pour les étudiants qui ne pourront pas se rendre sur le campus, tels que les étudiants étrangers, ceux qui n'habitent pas sur Montpellier ou la région, etc...

Concernant les sessions 2 des semestres pairs et impairs des L3, des PEIP et des Masters, **M. HOFFMANN** informe qu'ils se tiendront également à distance entre le 15 juin et le 13 juillet 2020.

Quant aux jurys de diplôme de licence, de master et de parcours PEIP, **M. HOFFMANN** précise qu'ils se tiendront durant les périodes prévues, soit avant la mi-juillet 2020.

Ces informations ont été transmises par **M. ARINERO** au service communication de la Faculté, afin qu'elles soient diffusées sur le site et les réseaux sociaux de la composante.

i. MCC des secondes sessions

M. HOFFMANN signale que la collecte des Modalités de Contrôle des Connaissances a été réalisée par **M. ARINERO**, qui a réalisé un tableau récapitulatif à partir de l'ensemble des informations recueillies. Ce document a été adressé à la DFE ce mardi 9 juin dans la soirée. Après validation par cette direction, il sera ensuite soumis, pour information, à la CFVU du 22 juin prochain.

M. HOFFMANN rappelle que **M. le Président**, ayant délégation, signera les Modalités de Contrôle des Connaissances de l'ensemble des composantes de l'établissement. Les instances ne pourront pas s'exprimer sur ces MCC. Cependant il a fait le choix de les présenter tout de même au Conseil de la Faculté des Sciences.

M. HOFFMANN demande à **M. ARINERO** s'il souhaite compléter ses propos.

M. ARINERO précise qu'il ne pouvait pas se permettre de poser toutes les épreuves en présentiel, notamment pour les étudiants bloqués à l'étranger. Il avait proposé des épreuves en présentiel pour les étudiants pouvant se déplacer sur le campus, et à distance pour les autres, mais la DFE a relevé une rupture d'égalité de traitement.

Mme BERARD demande confirmation : il n'y aura pas d'examen en présentiel pour les L1 et L2 ?

M. ARINERO lui répond que toutes les épreuves se feront en distanciel. Il ajoute qu'il aurait été possible d'envisager des examens hybrides mais les étudiants auraient dû composer dans les mêmes conditions d'organisation, ce qui impossible.

M. BOUBY remercie les personnes qui ont œuvré pour essayer de faire en sorte que les examens se tiennent en présentiel. Il est déçu que la DFE parle d'inégalité alors que la distanciation n'a pas dérangé cette direction lors des derniers examens.

Mme TOURNIER rejoint les propos de **M. BOUBY**. Elle ajoute qu'un travail avait été fait, notamment pour les étudiants en rupture numérique et en situation d'handicap, afin qu'ils puissent se rendre sur le campus pour composer dans de bonnes conditions, mais la DFE a refusé.

Mme LEREDDE souscrit aux propos de **Mme TOURNIER** et de **M. BOUBY** et elle regrette la décision de la DFE alors que la Faculté avait bien travaillé sur ce point.

Mme FICHARD-CARROLL signale que, selon le cas, les étudiants qui se trouvent en situation d'handicap - et avec l'accord de la médecine préventive de l'établissement - pourront se rendre sur le campus pour passer leurs examens.

M. HOFFMANN souligne que cela ne concerne que certains étudiants en situation d'handicap. Il regrette que rien ne soit prévu pour les étudiants en rupture numérique. Il espère que des assouplissements seront mis en place durant le mois d'août.

Mme TOURNIER demande à **Mme FICHARD-CARROLL** si les étudiants concernés ont été informés de cette possibilité qui leur est offerte. **Mme FICHARD-CARROLL** lui répond qu'à chaque session programmée, les étudiants en situation d'handicap sont contactés par la Médecine préventive afin de faire un point sur leur situation, et pour les informer des possibilités dont ils peuvent bénéficier.

M. LEREDDE retient l'idée offerte aux étudiants en situation d'handicap de composer sur le campus et il évoque la possibilité de mettre à leur disposition une salle informatique afin que cette population d'étudiants, et/ou ceux en rupture numérique, puissent suivre les enseignements réalisés à distance. Il note que dès la rentrée, les étudiants vont être baladés entre les enseignements en présentiel et ceux à distance. Il craint que la terrasse du (S)pace ne devienne un lieu de travail où s'installeront les étudiants pour suivre les enseignements réalisés à distance.

M. HERZLICH explique qu'un sondage sera proposé aux étudiants à la rentrée afin de recenser le matériel qu'ils possèdent (ordinateur personnel/familial, tablette, accès à internet, ...), la situation dans laquelle ils peuvent travailler chez eux ou à l'extérieur, etc..., afin de mesurer la fracture numérique. Il ajoute qu'il faudra respecter les règles sanitaires et trouver du matériel informatique en s'assurant qu'il n'y ait pas de risque de contamination. Il précise que tout cela est un sujet qui est actuellement en cours de réflexion au sein de la Direction de la Faculté.

M. HOFFMANN ajoute que le service logistique et **M. HERZLICH** calibrent les salles afin d'évaluer le nombre de personnes qui peuvent être accueillies en respectant la distanciation. Cela représente un gros travail et il les en remercie.

j. Calendrier Universitaire 2020-2021

M. HOFFMANN informe que le calendrier universitaire, voté en Conseil du 12 février 2020, ne sera pas modifié. Seules les dates de rentrée vont être repoussées au 14 septembre 2020 pour les licences et au 7 septembre 2020 pour les masters et, sauf cas exceptionnels, au 4 septembre. Il ajoute qu'il s'agit d'une préconisation, il n'y a aucune obligation.

M. PLEZ précise que les masters débiteront le 7 septembre car la Faculté pensait utiliser les salles pour l'organisation des examens, mais ce n'est plus d'actualité car ils devraient être terminés le 31 août 2020.

M. HERZLICH signale que des examens de L1 et L2 risquent de déborder sur début septembre. Il n'est donc pas impossible que l'année universitaire débute alors que certains étudiants seront toujours en examen.

M. ARINERO informe que 142 examens devraient être organisés par la Faculté pour la session de fin août.

M. HOFFMANN pense qu'il faut communiquer la date du 7 septembre aux étudiants, le plus rapidement possible, afin qu'ils puissent s'organiser, notamment pour trouver un logement.

M. BOUBY craint que les dates des examens prévus fin août posent un problème pour les étudiants qui doivent s'installer sur Montpellier et pour leur inscription à la Faculté ou ailleurs.

M. HOFFMANN signale que beaucoup de points, dont celui-ci, sont encore en cours de réflexion.

M. HERZLICH ajoute qu'il faut compter sur les enseignants pour récupérer les notes de ces partiels le plus rapidement, afin de communiquer ensuite les résultats aux étudiants le plus vite possible.

M. HOFFMANN constate que le débat avance et propose de passer au point relatif à la rentrée 2020.

k. Point sur la rentrée 2020

M. HOFFMANN indique que la Faculté des Sciences attend toujours les consignes du MESRI et de l'Université de Montpellier pour la mise en place de la rentrée 2020. Il informe que certaines universités françaises débiteront l'année avec 20% de leur effectif en présentiel, alors que d'autres pensent reprendre normalement. La Faculté des Sciences de Montpellier réfléchit toujours à son organisation, d'où le travail de calibrage des salles. Il pense qu'il y aura tout de même une part d'enseignement à distance car il ne voit pas comment travailler à 100% en présentiel dans la situation actuelle. La Faculté a besoin de disposer de perspectives. Pour cela, elle interroge les personnels de divers domaines et elle va essayer d'exploiter différentes pistes. Il pense qu'il est possible de constater un assouplissement des consignes sanitaires d'ici septembre, mais pas un retour à la normale, tout en espérant au mieux un retour à 100% en présentiel avec des précautions.

M. BOUBY est surpris par la règle de distanciation. Il prend l'exemple des écoles à Montpellier où « c'est du grand n'importe quoi ! ». Il a pu constater que le fonctionnement n'y est pas du tout cadré. « Chacun fait ce qu'il veut et ce qu'il peut ». Des écoles ne peuvent plus assurer ni garderie ni cantine, ce qui permettrait aux parents de leur confier leurs enfants une journée et de pouvoir travailler plus sereinement. Les règles de distanciation étant difficiles à mettre en place, de ce fait, les écoles ont abandonné. Pour lui il est nécessaire de prévoir un retour à la normale et de faire attention « où on met les pieds ». Il prend l'exemple de l'anniversaire de son épouse qui a eu lieu dernièrement. Ils ont voulu aller manger dans un restaurant au centre-ville. Ils ont pu constater que les bars étaient ouverts et complets, comme avant. Les gens font la fête, sont heureux de se retrouver, mais ils ne sont plus respectueux des règles de distanciation. Même si pour **M. BOUBY** le distanciel est nécessaire, il pense qu'il faut aussi proposer des enseignements en présentiel.

M. HOFFMANN rassure **M. BOUBY**, le présentiel tient à cœur la direction de la Faculté. Il ne souhaite pas instituer des enseignements tout à distance. Toutefois, il préfère prévoir le pire, tout en espérant le meilleur. Il revient sur le cas des étudiants étrangers. Il craint qu'un grand nombre n'obtienne pas leur visa pour venir en France. Certaines formations - accueillant une majorité d'étudiants venant de l'étranger au sein de leurs effectifs - risquent ainsi de se retrouver en difficulté avec très peu d'étudiants présents en début d'année.

M. HOFFMANN explique à **M. BOUBY** que les écoles connaissent leurs effectifs avant la rentrée, et que peu d'écoliers viennent de l'étranger. Ce qui n'est pas le cas de la Faculté des Sciences qui ne dispose de son effectif réel qu'à la fin des inscriptions administratives, soit en septembre, et qui accueille un grand nombre d'étudiants étrangers à qui il faut donner à tous la chance d'obtenir leur diplôme.

Concernant les bars qui ouvrent sur Montpellier et ailleurs, **M. HOFFMANN** est d'accord avec **M. BOUBY** mais il est plus inquiet concernant l'accueil des étudiants qui viennent de l'étranger pour suivre leurs études à la Faculté des Sciences.

M. MARIN rappelle que la Faculté n'est pas un supermarché. Il fait alors référence à une tribune qu'il a pu lire sur le quotidien Libération, rédigée par **M. MAYOL**, Maître de Conférences en Sciences Economique à l'Université de Lorraine. Ce dernier se demande : « faudra-t-il y installer des supermarchés pour que les étudiants puissent y reprendre leur place ? ». **M. MARIN** est outré par cette tribune. Il est désolé que les personnes ne respectent pas les règles de sécurité en ville, dans les bars et ailleurs, mais ce n'est pas pour cette raison que la Faculté doit faire n'importe quoi. Il signale que personne, à l'heure actuelle, n'est capable de dire ce qui va se passer demain. Mais, la FdS doit être en capacité d'accueillir ses étudiants et ses personnels dans les meilleures conditions possibles. **M. MARIN** approuve les propos de **M. HOFFMANN** : « Il faut préparer le pire et espérer le meilleur. ».

M. BOUBY signale qu'il n'a pas dit qu'il fallait prendre exemple sur les bars. Il explique qu'il faut penser à une reprise normale. De plus, il est possible que l'ouverture du territoire soit totale et que les étudiants étrangers puissent venir en France normalement. Il rappelle que l'organisation syndicale Sud Education s'est positionnée pour que tous les étudiants bénéficient de la meilleure formation possible.

M. MARIN cite le Doyen de la Faculté de Droit de Montpellier qui a fait part du fait, lors d'une réunion avec la Présidence, que son UFR ré ouvrira ses portes normalement. Cela l'agasse !

M. FILHOL rappelle que le virus circule encore même si c'est faiblement. Personne ne sait comment la situation va évoluer. Toutefois, il est possible d'envisager une protection pour les personnes (étudiants et personnels) à risque.

M. HOFFMANN souligne que la Direction de la Faculté n'a jamais parlé de « tout en distanciel », ni « tout en présentiel », ni d'obliger les étudiants et les personnels à revenir sur le campus. Il ajoute que tous les points évoqués par le Conseil ont été pensés mais il est hors de questions de mettre en danger les personnes. Il rappelle que depuis le début de l'épidémie, la Direction de la Faculté protège ses étudiants et ses personnels, et que la FdS a été la première des composantes de l'Université de Montpellier à fermer ses portes, avant même le confinement imposé par le gouvernement. Il précise que la Faculté doit travailler sur un retour à la normale tout en prenant un maximum de précautions pour l'ensemble de la communauté.

I. Point Parcoursup

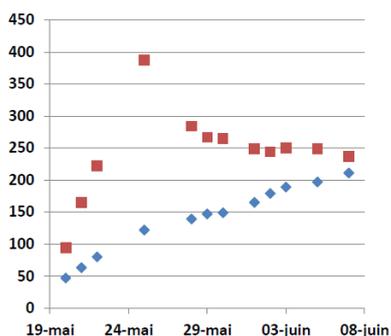
M. HOFFMANN informe que, comme l'an dernier, **M. ARINERO** fera un point, à chaque séance, et jusqu'à la rentrée, sur Parcoursup, et il lui cède la parole.

M. ARINERO présente la situation au 7 juin 2020 :

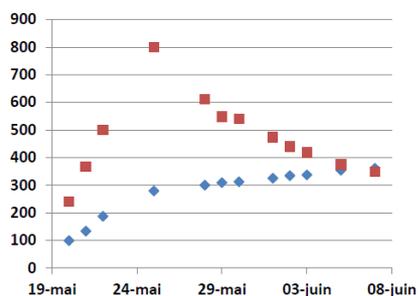
Tableau de bord PARCOURSUP du 07/06/2020

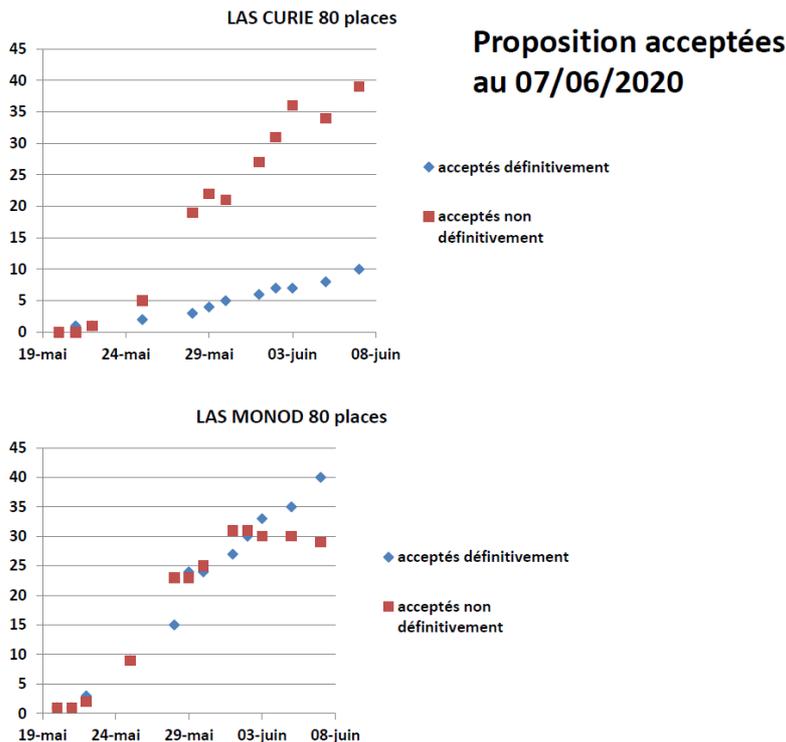
Formation	Places	Nombre de Candidats À APPELER	Rang du dernier candidat appelé	Total candidats ACTUELLEMENT appelés	Dont propositions d'admission acceptées définitivement	Dont propositions d'admission acceptées non définitivement	Dont propositions d'admission en attente de réponse	Propositions d'admission boursiers	Propositions d'admission non résidents	Candidats sur liste d'attente	Propositions d'admission refusées	Candidats classés
CMI Informatique	20	24	134	18	11	7	0	1	0	0	73	136
Portail CURIE	470	500	3161	490	2019 : 225 211	237	42	98	6	747	2137	4092
LAS CURIE	80	90	2789	85	10	39	36	11	4	483	467	1843
Portail MONOD	640	670	2999	710	2019 : 404 361	349	0	104	18	1290	1762	4567
LAS MONOD	80	90	1461	90	40	29	21	17	3	1198	351	3037
CUPGE Mathématiques et Physique	20	20	184	19	6	8	5	2	0	44	93	286
CUPGE Physique et Mathématiques	20	24	273	23	3	9	11	3	0	13	134	308

CURIE classique 470 places



MONOD classique 640 places





L'auditoire remercie **M. ARINERO** pour ce bilan.

Mme LEREDDE s'étonne qu'il y ait moins de réponses que l'an dernier.

M. ARINERO explique que la LAS a changé la donne, mais que tout va à la même vitesse que l'année dernière. Il ajoute que l'année prochaine, la mise en place du LMD5 sera effective. Aussi, il ne sera pas possible de tirer un enseignement de cette année concernant les inscriptions en LAS et PASS.

Mme LEREDDE aurait aimé avoir un retour sur l'outil e-candidat. Elle a pu noter, cette année, une diminution des candidatures.

M. ARINERO est étonné. Une personne lui a déjà fait cette remarque. Il pense que cela est dû aux concours qui ont été repoussés à cause du confinement. Il va tout de même se renseigner et voir s'il est possible de retarder la fermeture de l'outil.

M. SOROT signale avoir eu beaucoup de retours d'étudiants qui regrettent de ne pas avoir eu d'informations concernant les candidatures à la Faculté.

M. ARINERO répond que la plupart des inscriptions, pour les étudiants de la Faculté, ne passent pas par e-candidat, sauf pour des cas très particuliers comme la Licence ProPAC, et les étudiants concernés sont informés directement par leurs enseignants -. Par ailleurs, l'information est diffusée lors des Salons et de la Journée Porte Ouverte.

M. SOROT explique que des étudiants extérieurs n'ont pas pu se rendre à la Journée Porte Ouverte organisée par l'Université de Montpellier. Il regrette que la communication ne soit pas mieux élargie et notamment aux étudiants hors FdS.

M. ARINERO ne pense pas que cela doive faire partie d'une communication générale mais il va se rapprocher des responsables de formation pour avoir leur avis. **M. HOFFMANN** remercie **M. ARINERO** pour son travail et propose de passer au point suivant.

6. Point sur le Plan de Reprise d'Activité

M. HOFFMANN informe que l'UM est à son 3^{ème} Plan de Reprise d'Activité (PRA). Il rappelle que :

- le PRA 1 couvrait la période du 11 au 22 mai 2020,
- le PRA 2 couvrait la période du 25 mai au 12 juin 2020,
- le PRA 3 couvrait la période du 15 juin au 3 juillet 2020

M. HOFFMANN constate que ce 3^{ème} PRA est un changement de paradigme. En effet, l'UM demande de favoriser le présentiel pour les personnels latss, alors que la Faculté des Sciences travaillait sur une reprise progressive.

M. HOFFMANN signale que la Direction de la Faculté a reçu l'information il y a 2 jours de la part du DGS. Elle en a informé les Directeurs de Département le lendemain et leur a demandé de faire un point nominatif sur le retour de leurs agents sur le campus. Un tableau à compléter leur a alors été envoyé

M. HOFFMANN précise que la Présidence demande qu'il y ait 1 personne par bureau et conseille fortement le port du masque. Par ailleurs, un kit individuel comprenant 2 masques lavables et réutilisables, 1 flacon de solution hydro alcoolique de 100ml, 1 visière et des documents relatifs à la prévention, sera distribué aux personnels qui viendront sur site pour la première fois. Il rappelle que les agents inscrits dans le PRA 2 ont déjà bénéficié de ce kit. Il ajoute que le protocole de distribution sera prochainement communiqué aux agents.

M. HOFFMANN insiste, il ne force personne à revenir. Il favorise le retour de ceux qui le souhaitent. De ce fait, seuls les personnels souhaitant se rendre sur site seront inscrits sur le PRA3.

M. GUEVELLOU ajoute qu'indépendamment de la mise à disposition par l'Université des kit d'Equipement de Protection Individuelle, il s'est rapproché du DGS et de la Direction de la Logistique de l'UM afin que le protocole de nettoyage des locaux soit effectif le plus rapidement possible. Par ailleurs, il précise que le bilan du retour concernant les agents sur site qui sera transmis par les Directeurs de Département, permettra de prioriser les bâtiments.

M. GUEVELLOU insiste, le souhait de la Direction de la FdS est à ce jour de privilégier une organisation de travail hybride. Il ne peut imposer un quelconque retour sur le site du Triolet aux agents qui ne le peuvent pas.

M. BOUBY explique que les organisations syndicales sont écœurées car le CT n'a pas évoqué de reprise massive des personnels. Il note plusieurs problèmes, notamment la liste des personnels considérés à risque et qui doivent rester chez eux. Il rappelle qu'il ne faut pas oublier qu'il n'est proposé ni garderie, ni de cantine, ce qui ne permet pas aux parents de revenir travailler normalement sur le campus. Il pense qu'il pourrait être demandé à ces personnes une attestation précisant que leurs enfants ne peuvent pas aller à l'école et qu'à ce titre, ils doivent continuer de les garder.

M. HOFFMANN revient sur le PRA et rappelle que seuls les agents qui le souhaitent pourront revenir sur site à partir du 15 juin prochain. Il émet une condition : que les kit EPI soient disponibles afin qu'ils puissent être mis à disposition des personnes inscrites sur le PRA.

Pour **M. BOUBY**, il est important de prendre en considération les personnes qui sont angoissées par la situation.

M. GUEVELLOU indique que la Direction a sensibilisé l'ensemble des encadrants de la FdS « Directeurs de Département notamment » et qu'une note de la Présidence est à disposition sur l'Intranet institutionnelle. Il rappelle que tous les latss de la FdS ont été réunis en visioconférence le 9 juin dernier. Il leur a été présenté le bilan du sondage qui leur avait été soumis pendant le confinement, ainsi que la mise en œuvre du PRA.

M. GUEVELLOU note avoir déjà eu des retours de la part des agents administratifs et techniques. Il a été convenu, pour certains, de maintenir une organisation en travail à distance. Il rappelle que la Direction privilégie le travail hybride. Le retour sur site ne concernera pas la majorité des agents. Il insiste : le mot d'ordre est la prudence mais aussi et surtout, la bienveillance à l'égard des agents.

M. HOFFMANN constate que le retour du sondage a permis à la Direction de mettre en lumière les difficultés rencontrées par les latss. La Faculté fait son maximum pour les accompagner dans cette épreuve. Il espère que l'été effacera une partie de ces contraintes vécues par les agents.

M. GUEVELLOU revient sur la dotation des kits EPI et précise qu'il s'adressera prochainement aux équipes concernant les modalités de distribution.

Avant de clôturer la séance, **M. HOFFMANN** informe que, au vu de la situation et de la surcharge de travail de **Mme GAUCERAND**, un relevé de conclusions sera soumis à l'assemblée en lieu et place d'un procès-verbal. Il rappelle qu'un Conseil extraordinaire se réunira en visioconférence le mardi 16 juin à 10h.

M. MARIN invite les conseillers qui le souhaitent à transmettre à **Mme GAUCERAND** les liens des sites présentant le Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche qu'ils souhaitent partager avec l'assemblée. Ils seront mis à disposition sur le Moodle du Conseil.

Sans autres interventions de la part de l'assemblée, **Monsieur HOFFMANN** suggère que cette séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - **soit levée à 11 heures**.

M. HOFFMANN remercie les conseillers de leur présence et signale que le prochain Conseil se réunira à nouveau en visioconférence.

Le Président de séance

La Secrétaire de séance

Alain Hoffmann

Sandra Gaucerand